

À L'ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



© AFDR - F. ZVARDON



2021 - 2022


**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Aemisa ^{GIP}



**C'EST VOUS
L'AVENIR**  **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À PROJETS À L'ÉCOLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Proposé par Société Générale, EDF en Alsace, la DREAL Grand Est et l'académie de Strasbourg, cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de l'éducation au développement durable qui *permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques* (d'après le site [education.gouv.fr.](http://education.gouv.fr)) Elle comporte une sensibilisation à la nature et à la compréhension et à l'évaluation de l'impact des activités humaines sur les ressources naturelles (d'après la [loi de refondation de l'école du 18 juillet 2013](#)).

Le projet pourra constituer un **prolongement de l'enseignement** dans de nombreuses disciplines, donner lieu à un **travail transversal** (enseignements pratiques interdisciplinaires, projet pluridisciplinaire à caractère professionnel, aide personnalisée, parcours (citoyen, etc.), club EDD, éco-délégués, etc.) ou s'inscrire dans une **démarche globale de développement durable d'établissement** (E3D, Agenda 21, Eco-collège et Eco-lycée).

- Chaque projet devra intégrer aux moins deux des trois piliers du développement durable à savoir :

- ◆ **l'économie** (créer des richesses, améliorer les conditions de vie matérielle) ;
- ◆ **le social** (favoriser la solidarité, satisfaire les besoins en santé, éducation, habitat, etc.) ;
- ◆ **l'environnement** (préserver les ressources énergétiques et naturelles, la biodiversité, etc.) ;

- Chaque projet s'inscrira à minima dans deux [objectifs de développement durable](#) qui seront clairement explicités dans le dossier d'inscription.

- De manière transversale, les élèves devront prendre en compte et limiter tout au long du projet l'**impact carbone** de leurs actions et leur éventuelle influence sur le **changement climatique**.

Cette action s'adresse **aux collèges, aux lycées d'enseignement général, technologique et professionnel**.

Un jury composé des représentants des différents partenaires **sélectionnera jusqu'à 11 projets** répondant aux critères établis. **Ces projets** seront subventionnés pour un **montant moyen de 500 €**.

Des **représentants** (élèves et personnel(s) de l'établissement) des projets retenus présenteront obligatoirement leur production le **mardi 17 mai 2022** dans un établissement scolaire ou dans une structure culturelle qui se situe habituellement en centre Alsace. Le dépôt d'un dossier signifie donc **un engagement à être présent ce jour-là**, sous réserve des contraintes sanitaires. En cas d'impossibilité de tenue de cette journée en présentiel, une restitution sera proposée de manière dématérialisée. **(en cas de désistement à la journée de restitution, un ordre de reversement pourra être demandé à l'établissement)**

Les productions :

Les travaux réalisés par les élèves pourront prendre différentes formes : panneaux d'exposition, dossiers, vidéos, maquette, production technique, etc.

Les critères d'attribution de subvention :

- Qualité et pertinence de la démarche pédagogique mise en œuvre ;
- Originalité des idées pour mener le projet ;
- Impacts sur les comportements au niveau individuel et au sein de l'établissement ;
- Ouverture sur l'extérieur par le partenariat ;
- Cohérence du projet avec la démarche globale de développement durable pour les établissements concernés.

Journée de présentation des projets soutenus et remise des prix (mardi 17 mai 2022) :

Pour désigner les lauréats du concours, les membres du jury prendront en compte à la fois la qualité des productions ainsi que celle de la présentation orale.

Tout changement notable dans un projet sélectionné devra obligatoirement être signalé auprès du chargé de mission EDD à la Daac (raphael.sager@ac-strasbourg.fr) et recevoir son accord pour pouvoir prétendre à un prix du concours.

Calendrier :

- Fin septembre 2021 : appel à candidature ;
- 10 novembre 2021 : date limite de retour du dossier d'inscription au rectorat (format numérique uniquement) ;
- 16 novembre 2021 : sélection des projets pour attribution des subventions ;
- 4 avril 2022 : bilan intermédiaire du projet à transmettre au chargé de mission EDD à la Daac ;
- 17 mai 2022 : journée de restitution (présentation orale, exposition des travaux et remise des prix).

Tous les projets retenus bénéficieront également d'une **visite gratuite** du musée Electropolis situé à Mulhouse.